



**MAIRIE de SORNAY**  
**1 Place de la Mairie**  
**71500 SORNAY**

SORNAY, le 16.02.2011

**Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 15 février 2011, à 20h30, en séance ordinaire, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.**

Excusés : COMPARET Ronald, FICHET David, LANDRE Séverine  
Secrétaire de séance : BOUDIER Laurent

Le compte-rendu de la séance du 10.02.2011 est adopté à l'unanimité.

Puis, celle-ci est ouverte suivant l'ordre du jour.

### **CONVENTION CADRE DES MISSIONS FACULTATIVES ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE DE GESTION DE S&L**

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée le champ d'intervention des missions obligatoires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire. Il indique leur mode de financement et précise qu'en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le CDG a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires des missions facultatives. Après les avoir présentées, le Maire indique que le CDG propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, à ces missions facultatives. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention-cadre « missions facultatives » du centre de gestion 71, à l'unanimité.

### **ETUDE SUR LA POSSIBILITE DE FERMER LE SECRETARIAT DE MAIRIE UNE DEMI-JOURNEE HEBDOMADAIRE**

L'Assemblée prend connaissance d'un document listant une vingtaine de communes d'une population moyenne de 1650 habitants, avec l'équivalent en temps plein de leur personnel administratif, la moyenne étant de 3.4 temps plein pour ces communes. Il y est indiqué les éventuelles journées de fermeture pratiquées dans ces collectivités.

Prenant en compte ces données et celles de Sornay, où il y a actuellement 1975 habitants avec 2.2 temps plein au niveau des services administratifs, où aucune fermeture au public n'est pratiquée, et sachant que les tâches administratives sont nombreuses et tendent à s'accroître, notamment avec l'acquisition du logiciel d'informatisation du cimetière communal, le Conseil Municipal décide, avec une voix contre, de fermer la mairie au public chaque mardi après-midi, à compter du 15.02.2011. En cas d'urgence, les administrés pourront contacter le Maire, toujours en liaison avec les secrétaires ces après-midis là, sur son téléphone portable.

### **PERSONNEL COMMUNAL ET FORMATION AUX PREMIERS SECOURS : REFLEXION SUR UNE PRISE EN CHARGE DE LA DEPENSE PAR LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal décide que les personnels communaux devront effectuer leur formation aux premiers secours, et pour ceux l'ayant déjà, ils pourront l'effectuer une nouvelle fois pour mise à jour de leurs connaissances. Une somme sera prévue au budget 2011 voire sur 2012 pour la prise en charge de ces formations, le but étant que tous les personnels communaux l'aient passée d'ici 2 années.

Le Maire informe que deux agents des services techniques ont effectué une formation pour l'obtention du permis CACES (1 CACES nacelle, et 2 CACES pour tractopelle)

### **BILAN DE LA RENCONTRE DU 21.01.2011 AVEC LES RAPIDES DE SAONE-ET-LOIRE**

Le Maire fait part à l'Assemblée d'une rencontre avec les Rapides de Saône-et-Loire (service de transport scolaire), et le Conseil Général, en date du 21.01.2011, dont l'objet était l'étude d'éventuelles solutions au problème posé par le service de restauration scolaire, dont les effectifs quotidiens sont élevés et atteignent parfois le seuil maximal d'accueil possible. Une projection de modification des horaires de ramassage scolaire est présentée, avec changement des modalités du transport scolaire du matin, de façon à mettre en place deux services consécutifs au restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal convient qu'il semble souhaitable que l'Education Nationale puisse étudier dès à présent la proposition évoquée, avant d'émettre son avis au niveau académique dans un avenir plus ou moins proche.

### **COMITE DES FETES : DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA COMMISSION « FETE PATRONALE »**

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de désigner 2 élus en plus du Maire pour représenter la commune au sein du Comité des Fêtes de Sornay, pour l'année 2011. Les représentants seront M. MASSOT André et M. THIVANT Jean-Luc, aux côtés du Maire ou pour le représenter.

## **CONTRIBUTION LUTTE CONTRE LES INONDATIONS : DOSSIER DE M.DRAPIER ET AMORTISSEMENT DE LA DEPENSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 12.01.2010, le Conseil Municipal avait délibéré sur l'attribution d'une participation communale dans le cadre de la lutte contre les inondations, concernant les travaux de protections collectives de réduction de la vulnérabilité incontournables pour la protection des immeubles contre les crues type 1999. Le Conseil Municipal avait décidé de participer au financement des travaux de réduction individuelle de vulnérabilité sollicités par les particuliers seulement, et dans la limite d'une seule aide par foyer. Il avait dit que cette aide s'élèverait à 10% du montant des travaux retenus au travers du dossier qui serait instruit par l'autorité compétente, avec un plafonnement fixé à 500 € TTC par foyer, et que pour être effectivement prise en compte, la demande d'aide financière sollicitée par les particuliers devrait être déposée en mairie entre le 01.01.2010 et le 31.12.2013. Il était précisé que cette dépense serait assurée par le Budget Principal de la Commune et versée après vérification des travaux, validation par le conseil municipal et sur fourniture des factures acquittées des travaux réalisés. Un dossier a été déposé par M. Georges DRAPIER, et une visite sur place de constatation des travaux a eu lieu avec la présence de deux élus, Messieurs BOUILLOT Alain et THIVANT Jean-Luc. Ce dossier est conforme aux exigences qui avaient été posées lors de la séance du 12.01.2010. Le Conseil Municipal décide d'attribuer à M. DRAPIER Georges une participation financière de 500 € TTC, et dit que cette dépense sera amortie sur une année, sur l'exercice 2011.

## **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 25.01.2011**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la commission de finances du 25 janvier dernier, avec l'intervention de M.PELLIGAND, adjoint chargé des finances, destinée à retracer les principaux éléments.

## **P.V.R PERMIS DE CONSTRUIRE NOSJEAN**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L332-6-1-2°d), L 332-11-1 et L 332-11-2, la délibération du 05/05/2009 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de SORNAY, considérant que l'implantation d'une future construction dans le secteur de la voie communale « Chemin des Aulx » justifie des travaux d'adaptation du réseau d'électricité, sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante, qu'une adaptation de la limite des 75 mètres est motivée par les circonstances locales de ce secteur qui sont : l'extension est destinée à desservir les parcelles sises section E - Parcelles n°487-489 – classées en zone NB au Plan d'Occupation des Sols et que sont exclus les terrains déjà desservis par le réseau d'électricité, le Conseil Municipal décide d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux dont le coût total estimé, s'élève à 3 646.35 € H.T. représentant 60 % du montant des travaux, ERDF prenant à sa charge 40 % du montant global de l'opération de raccordement. Il fixe à 3 646.35 € H.T. la part du coût du réseau d'électricité mis à la charge des propriétaires fonciers et fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 1,5334 € H.T.

## **PERMIS DE CONSTRUIRE LOTISSEMENT OPAC « LE LUMINAIRE » : DISPOSITIONS A PRENDRE POUR ASSURER LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

L'Assemblée prend connaissance d'un courrier de la SAUR et d'un courrier du SDIS 71 concernant la défense incendie se rapportant à la construction d'un lotissement OPAC au lieu-dit « Le Luminaire ». Après étude, il s'avère que la défense incendie normalisée ne peut être assurée à partir de la canalisation en eau potable prévue. Suite à une visite sur place avec un représentant de la SAUR, le Major JEANNIN des pompiers de Louhans et deux adjoints, Messieurs THIVANT et BOUILLOT, la solution envisagée est l'installation d'une borne incendie au Champ du Pont, à proximité de la passerelle menant au « Luminaire ». Elle permettrait de desservir le Champ du Pont, le Luminaire, l'Impasse de la Charité et le lotissement PROGIM-BBI. Un devis doit être reçu dans les prochains jours.

## **ETUDE DE LA DENOMINATION D'UNE RUE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que certains propriétaires des habitations n°452-477-508-510-512-512bis-514 dont l'adresse actuelle est « Route de Lusigny » ont demandé à ce que l'Impasse desservant les habitations susdites soit dotée d'une dénomination autre que « Route de Lusigny ». En effet, cette impasse, sous sa nomination actuelle, est difficile à trouver pour toute personne désirant s'y rendre. Le Conseil Municipal décide d'attribuer dorénavant le nom de « Impasse Scierie de Lusigny » à l'impasse « Route de Lusigny » desservant les habitations n°452-477-508-510-512-512bis et 514 qui conserveront leur numéro.

## **ETUDE D'UNE PROPOSITION DE SERVICE DE BROYAGE DE DECHETS PAR LE SIVOM**

M. THIVANT Pierre, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe l'Assemblée d'une enquête menée par le SIVOM du Louhannais concernant la gestion communale des déchets type tonte, élagage, déchets végétaux de cimetière et de plates bandes. Le SIVOM souhaite promouvoir le broyage des végétaux et demande aux communes si elles seraient intéressées par l'utilisation d'un broyeur si le SIVOM en faisait l'acquisition. L'Assemblée se dit favorable à cette avant proposition. Il est également évoqué la possibilité de mettre en place un système de compostage pour les déchets des services techniques de la Commune de Sornay.

## **INFORMATIONS DU SOUS-PREFET CONCERNANT LES ETAPES PROCEDURALES LIEES A L'ELABORATION D'UN S.C.O.T.**

L'Assemblée prend connaissance d'une lettre du sous-préfet de Louhans présentant les étapes procédurales liées à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un SCOT actuellement en cours de réflexion.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : DEFINITION DES PARTENAIRES**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état d'avancement de l'élaboration du plan communal de sauvegarde de Sornay. Il est notamment question de la définition des partenaires au dossier. Une rencontre est planifiée 2<sup>ème</sup> quinzaine de mars prochain.

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION « CIMETIERE COMMUNAL » DU 03.02.2011**

Le groupe de réflexion « cimetière communal » s'est réuni le 03 février dernier pour étudier plusieurs points de l'ébauche du règlement du cimetière à Sornay. Les lieux d'implantation d'un ossuaire, d'un caveau provisoire, d'une zone réservée aux caveaux urnes sont définis. Les durées et tarifs de concessions et renouvellements de concessions sont présentés. D'autres points sont abordés comme l'évolution du Jardin du Souvenir, la matérialisation des emplacements au sein des espaces vastes et l'aménagement de la cabane à l'arrière du cimetière.

### **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION BATIMENTS DU 22.01.2011**

Alain BOUILLOT, 2<sup>ème</sup> Adjoint, présente les comptes-rendus des commissions bâtiments des 22.01 et 05.02.2011, la première étant une visite aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage de l'école dite « des garçons » pour étudier la possibilité de les réaménager, et la seconde étant une visite des autres bâtiments communaux pour évaluer les différents travaux à effectuer dans ces locaux.

### **COMPTE-RENDU REUNION P.A.V.E. AVEC LA D.D.T DU 28.01.2011**

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la réunion du 28.01.2011 relative au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics, avec la D.D.T, représentée par Mme DENGREVILLE. Une redéfinition précise des besoins par rapport aux personnes à mobilité réduite a été réalisée concernant les lieux fréquentés et le bourg de la commune.

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU PLU DU 10.12.2010 ET 10.02.2011**

L'Assemblée prend connaissance des comptes-rendus des réunions Plan Local d'Urbanisme des 10.12.10 et 10.02.11. Il est indiqué qu'une des prochaines étapes sera la visite sur place d'enquêteurs afin de déterminer les zones du PLU. Il est également précisé que le terme de l'élaboration du PLU est repoussé au début de l'année 2012.

### **COMPTE-RENDU DU 14.01.2011 LIEUX D'IMPLANTATION MOBILIERS AU HALAGE ET PREPARATION DOSSIER SUBVENTION LEADER**

Le compte-rendu de la réunion du 14.01.2011 se rapportant à l'étude des lieux d'implantation de mobiliers au halage relative au chemin de randonnée est présenté, de même qu'une partie du dossier de demande de subvention LEADER pour les investissements à réaliser dans le cadre de cette Balade Verte.

### **COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION DU FOYER RURAL ET LES ELUS DU 31.01.2011**

Anne-Hélène TERRIER, conseillère, présente le compte-rendu de la rencontre du 31.01.2011 avec l'association du foyer rural et les élus. Il était question du développement de l'offre à proposer pour les jeunes du secteur du Louhannais du fait notamment de la disparition du Lieu Rencontre Jeunes de Louhans qui fait apparaître un manque dans les activités proposés aux jeunes de plus de 12 ans.

### **COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA SOCIETE VERITAS DU 14.01.2011 CONCERNANT LES ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX**

Alain BOUILLOT, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente le compte-rendu de la rencontre avec la société VERITAS du 14.01.2011 concernant les anciens ateliers municipaux. La démarche à mettre en œuvre est de faire réaliser un audit incendie pour établir un diagnostic du local des anciens ateliers, le but étant de permettre par la suite de sécuriser le bâtiment. Les élus ont communiqué leur avis concernant la fermeture ou non à toute activité dans les anciens ateliers, avant d'avoir les résultats de l'audit : 11 élus souhaitent laisser son accès ouvert à toute personne ou association désirant l'occuper, 3 élus souhaitent fermer l'accès des anciens ateliers à toute personne ou association, et 2 élus n'ont pas désiré s'exprimer.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Le conseil prend connaissance de divers documents d'information et courriers.

**Le Maire de Sornay,**

**Julien PRUDENT**